

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 FEVRIER 2023

Évolution au sein de la Direction générale - Fin de mandat de Gilles Bellemère - Décision du Conseil d'administration du 7 février 2023

Gilles Bellemère a décidé de renoncer à son mandat de Directeur Général Délégué d'ALD, à compter du 31 décembre 2022, afin de se concentrer sur son rôle de Directeur Général d'ALD Automotive France, la plus grande filiale du Groupe. Il continuera à superviser directement ALD Automotive au Maroc et en Algérie suite à la décision de vendre ALD Automotive Portugal. Cette décision a été approuvée par le Conseil d'Administration d'ALD du 27 novembre 2022.

L'adaptation de la gouvernance actuelle permettra à Gilles Bellemère de se concentrer pleinement sur la préparation de l'intégration avec LeasePlan en France et notamment de sur le développement stratégique et les synergies visées dans les mois à venir. Il restera membre du Comité Exécutif d'ALD.

Après avis du Comité des rémunérations, le Conseil d'Administration a examiné les conséquences de cette fin de mandat sur sa rémunération et sur les avantages post-mandat le liant à la société.

Le Conseil d'administration a confirmé le maintien des rémunérations différées attribuées au titre de sa rémunération variable antérieure et de ses primes exceptionnelles, dans la mesure où il fait toujours partie du Groupe. Chacun des versements à venir sera conditionné à sa présence au sein du Groupe à chaque échéance et à une condition de performance, conformément aux règlements des plans auxquels sa rémunération variable est rattachée.

Pour rappel, la clause de non-concurrence et l'indemnité de départ sont dues en cas de cessation simultanée du mandat et du contrat de travail avec Société Générale.

Par conséquent, celles-ci ne s'appliquent pas à l'occasion de sa fin de mandat avec ALD SA, son contrat avec Société Générale n'étant pas interrompu.

Par ailleurs, la fin du mandat de Directeur Général Délégué d'ALD SA n'aurait pas d'incidence sur les droits à retraite de Gilles Bellemère, celui-ci restant éligible aux plans de retraite de Société Générale en tant que salarié du Groupe.